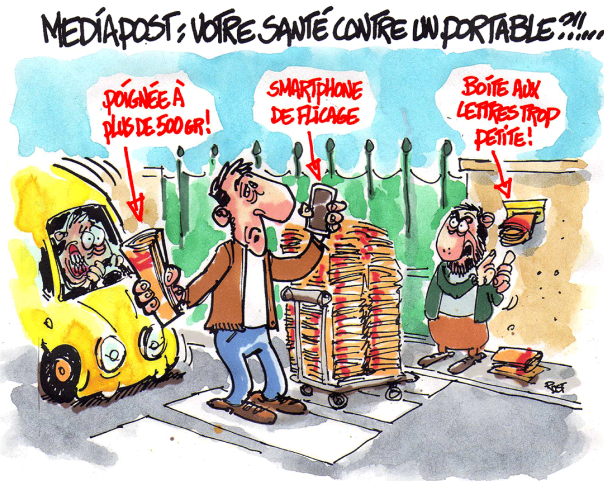




La propagande de Mediapost ou l'art de la désinformation

UN PORTABLE SI VOUS SIGNEZ ? LA CGT DIT NON !



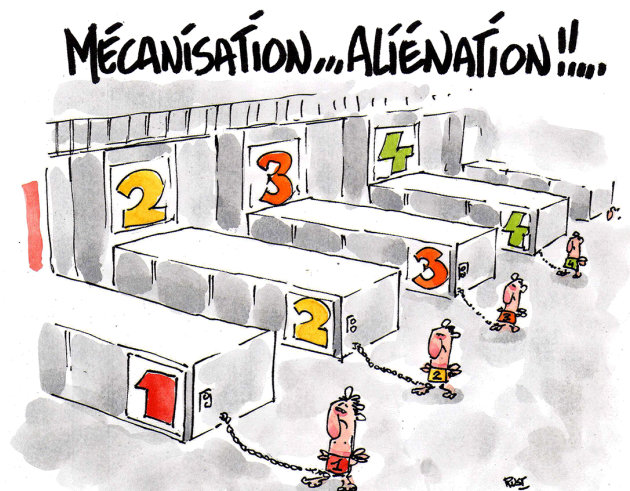
Suite aux négociations concernant les conditions d'exercice de l'activité de distribution, la CGT a pris ses responsabilités et a refusé de parafier le projet d'accord, car elle considère que celui-ci dégraderait encore plus les conditions de travail des salariés de la distribution et de la mécanisation.

Pourtant, la direction a bien essayé de « rendre la mariée plus belle qu'elle ne l'est réellement ». Mais, cet accord ne fait pas avancer le métier de distributeur, bien au contraire il le rend plus corvéable !

1. Ce projet d'accord déroge à la convention collective qui fixe le poids de la poignée à 500 grammes. Cet accord aura donc des conséquences irrémédiables et désastreuses sur la santé des salariés (distribution et mécanisation) par l'impact immédiat

et irréversible qu'il aura sur les conditions de travail !

2. Le Smartphone, Quel beau joujou que voilà ? Sous couverts de nouvelles fonctionnalités et de soi-disants services supplémentaires pour effectuer leur travail, Mediapost n'a qu'un seul objectif : accentuer le contrôle et le flicage du distributeur et réduire encore plus son autonomie.
3. L'instauration dans l'accord d'une prime d'équipement ? Rappelons que c'est une obligation légale pour l'employeur de fournir aux distributeurs et aux salariés de la mécanisation les outils de travail (vêtements, chaussures, chariots, sacoches...) nécessaires à leur activité. Cela démontre, s'il en était besoin, tout le mépris de la direction de Mediapost pour ses salariés. La mise en place du « bon d'achat d'équipement » est inéquitable et discriminatoire car l'octroi de ce bon est fonction de la durée du contrat de travail et de l'ancienneté des distributeurs.
4. Les primes proposées sont indécentes et on ne gagne pas à tous les coups ! Rappelons que les plannings de distribution sont à la discrétion de la direction (Managers, SSL), et qu'il suffit de décaler ou de supprimer certains documents pour éviter que le distributeur atteigne la poignée supérieure à 500g et puisse toucher la prime correspondante.



Le texte de l'accord prévoit certes des primes mais leur attribution est totalement illusoire car elles sont soumises à **un nombre d'UG annuels dépassant les 500 gr trop important et rarement atteignable**. D'autant que les distributeurs ne pourront pas faire leurs tournées en une seule fois en raison du PTAC de leur véhicule.

De 0 à 25 UG/an > 500 gr < 700 gr : **pas de prime**

De 100 à 149 UG/an > 500 gr < 700 gr : **250 euros**

De 25 à 49 UG/an > 500 gr < 700 gr : **80 euros**

Au-delà de 150 UG/an > 500 gr < 700 gr : **450 euros**

De 50 à 99 UG/an > 500 gr < 700 gr : **160 euros**

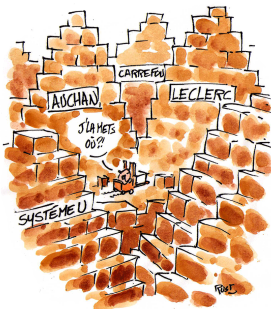
La CGT ne se portera pas garante d'une direction qui, par cet accord, ne vise qu'à l'intensification de l'exploitation des richesses sur le dos des salariés. Pourtant, depuis des années, l'entreprise réalise ses objectifs en termes de chiffre d'affaires **grâce aux économies faites sur les salaires et les conditions de travail**.

Encore une fois, tout est minutieusement orchestré au profit de la direction et au mépris des salariés et de leur santé !

Mediapost, en proposant cet accord, nous impose le non-respect des **prescrits sur l'assemblage** qui visaient pourtant à éviter les TMS (troubles musculosquelettiques). Avec une poignée de 500 à 700 gr, l'insertion dans les boîtes aux lettres (BAL) sera beaucoup plus difficile. N'oublions pas que les particuliers ne réclament qu'une seule dépose de documents dans leur BAL. Mécaniquement, plus la poignée est importante et plus nous multiplierons les déposes de documents, **plus les stop-pubs augmenteront !**

Il n'y a aucune avancée pour l'amélioration des conditions de travail dans cet accord, bien au contraire !

LOGISTIQUE...TIQUE!!!



On voit bien qu'avec ce projet d'accord, Mediapost continue d'appliquer sa politique de rationalisation des coûts. Pourtant, depuis des années, l'entreprise atteint régulièrement ses objectifs en termes de chiffre d'affaires et de résultats **grâce aux économies faites sur les salaires et les conditions de travail**.

La mécanisation va, elle aussi, être touchée de plein fouet par cet accord. La soi-disant simplification du travail pour la mécanisation des poignées ajoutée au grand nombre de documents traités et du poids important de ceux-ci **entraînera des difficultés techniques importantes et une dégradation des conditions de travail des salariés de la mécanisation**.

Pour la CGT, **ce projet ne sert que les intérêts de Mediapost**

et ne se définit que dans une pure logique de rentabilité. Que restera-t-il de l'organisation de travail actuel sur les plateformes ? Que vont devenir les contrats qui ont été signés en fonction des doubles-tours ? **Quel impact aura cet accord sur les effectifs et l'emploi ?**

Pas de « poudre aux yeux » pour nous ! La CGT continuera de revendiquer le respect des accords d'entreprise et poursuivra dans sa volonté d'améliorer les conditions de travail et de vie des salariés ainsi que de répondre à leurs attentes (respect des disponibilités, temps référence et kilomètres réels, primes mécanisation, etc.). De plus, La CGT restera également extrêmement vigilante quant à l'évolution du Distrio voulue par la direction.



**Face à la propagande de Mediapost, informez-vous !
La CGT est là pour vous aider à y voir plus clair...
sans poudre aux yeux !**